TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 83-341 du 28 septembre 1983

portant approbation du Bilan au 30 juin 1981 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complètée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 83-305 du 27 août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 août 1983

VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N° 83-318 du 7 septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP),

SUR Rapport du Ministre du Commerce,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 septembre 1983,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le bilan au 30 juin 1981 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers tel qu'il est annexé au présent décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 septembre 1983

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

Romain VLLON-GUEZO

Pour le Ministre du Commerce absent, le Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques chargé de l'intérim,

Paul Agossavi AWANOU

Pour le Ministre des Finances absent, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 4 PPC 2 MC-MF 8 SGG 4 SPD 1 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 SONACOP 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 4 JORPB 1.-